

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire:

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

44. Convention pour la mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : Mise à disposition du terrain et soutien financier

Monsieur AUDION rapporte :

Eléments de contexte

La déconstruction de l'immeuble Trieux a marqué significativement la physionomie du quartier. La vie quotidienne des habitants s'en trouve modifiée, bouleversant les repères et les habitudes de vie au sein du quartier.

Les enjeux pour la Ville

L'espace laissé en friche par cette démolition donne lieu à un besoin pour tous les partenaires de prendre en compte ce vide au cœur du quartier, dans l'attente de nouvelles constructions, pour aider les habitants à s'approprier cet espace positivement et éviter les mésusages.

Dans cette perspective, l'enjeu pour la Ville consiste à favoriser un maillage du territoire par une cohérence des actions mises en place avec, d'une part, des partenariats internes avec différents services de la Ville (SEDD, DACSE, DEJ, PIJ, CCJ), et d'autre part, les partenaires présents sur le quartier : le bailleur social, le centre socioculturel et l'Union des Habitants de Plaisance (UHP).

Co-construire un projet partagé participera à cette cohérence. D'autres partenaires tel que l'Espace Départemental des Solidarités (EDS), pourront s'y associer.

Les objectifs de la Ville

Les objectifs de la Ville sont les suivants :

- A compter du printemps 2021, accompagner les habitants dans les étapes de restructuration du quartier en poursuivant des temps de concertation,
- Impulser pour l'avenir une dynamique d'échanges entre les habitants et les institutions autour de la mise en place de projets en lien avec les besoins recensés, constitutive d'un maillage territorial de qualité,
- Occuper un espace sans vocation immédiate au cœur du quartier.

Le partenariat avec les CEMEA

L'association CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) propose de développer sur le territoire de la friche l'action « **Terrain d'aventure** ». Le terrain d'aventures se définit comme une aire d'activités polyvalentes et créatives en zone naturelle dans lesquelles les participants peuvent faire l'exercice de l'apprentissage social par l'activité.

Projet :

Il est proposé d'expérimenter cette action sur l'année 2021. Ce projet s'intégrera dans la vie existante du quartier. Il s'appuiera sur toutes les manifestations programmées dans l'année pour lesquelles interviennent déjà les partenaires internes à la Ville ainsi que les partenaires extérieurs, Atlantique Habitations, le centre socioculturel, l'Union des Habitants de Plaisance tels que :

- Jours de plantations dans 4 bacs existant sur le quartier – Printemps et automne.
- Fête des HLM en juin
- Fête de quartier organisée par le CSC en juin
- Animations Eté en juillet et août
- Fête de fin d'année en décembre

A travers cette action, les CEMEA poursuivent les objectifs suivants auprès des habitants :

- S'exprimer au sein d'un groupe, décider collectivement
- Suivre un projet, de l'idée à l'utilisation
- S'approprier son environnement proche
- Appréhender les outils de bricolage
- Construire ses propres espaces de jeu
- Développer sa motricité

Avec les outils suivants :

- Travail en petits groupes pour définir les projets à réaliser
- Travail sur les règles de sécurité et la protection de son environnement.
- Découverte du bricolage (bois, nœuds, ...)

Coût de l'action portée par les CEMEA :

Le budget à prévoir pour cette action s'élève à 39 950 € pour la période d'avril à décembre 2021 répartis comme suit :

Charges de personnels	19 750 €
Achats (matières premières et fournitures/ location de conteneur)	4 200 €
Autres services extérieurs (prise en charge personnel CSC)	11 850 €
Autres services extérieurs (communication/ frais de déplacements)	525 €
Charges indirectes	3625 €
Total	39 950 €

La Ville et le bailleur social, Atlantique Habitations, s'engagent par convention aux côtés des CEMEA, le projet est par ailleurs soutenu par l'Etat et Nantes Métropole qui le financeront respectivement à hauteur de 10 000 € et 8 000 €.

DECISION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec les CEMEA et Atlantique Habitations
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

Convention

Pour la mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : Mise à disposition du terrain et soutien financier

Entre les soussignés :

La commune d'Orvault représentée par son Maire, Monsieur Jean-Sébastien GUITTON, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2021, ci-après dénommée « la Ville »

D'UNE PART

Et

Le bailleur social dénommé ATLANTIQUE HABITATIONS, société anonyme d'HLM au Capital de 15 000 000 €, dont le siège social est situé Allée Jean Raulo à St-Herblain, inscrite au RCS de Nantes, sous le numéro B867801334, étant représentée par Vincent BIRAUD, agissant en sa qualité de directeur général, Désigné ci-dessous comme « Atlantique Habitations » ou le bailleur,

Et

Les CEMEA Pays de la Loire, association de loi 1901 et déclarée en préfecture sous le numéro W 442003547, Siret: 33748609600049, ayant ses locaux à Nantes au 102 rue St Jacques représentée par M. Régis BALRY, Directeur Régional,

D'AUTRE PART

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La déconstruction de l'immeuble Trieux a marqué significativement la physionomie du quartier de Plaisance. La vie quotidienne des habitants s'en trouve modifiée, bouleversant les repères et les habitudes de vie au sein du quartier.

L'espace laissé en friche par cette démolition donne lieu à un besoin pour tous les partenaires de prendre en compte ce vide au cœur du quartier, dans l'attente de nouvelles constructions, pour aider les habitants à s'approprier cet espace positivement et éviter les mésusages.

Co-construire un projet partagé confié aux CEMEA revêt un enjeu important de cohérence.

Convention / mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : mise à disposition du terrain et soutien financier

1/4

L'association propose de développer sur le territoire de la friche dite du Trieux l'action **Terrain d'aventure**. Le terrain d'aventure se définit comme une aire d'activités polyvalentes et créatives en zone naturelle dans lesquelles les participants peuvent faire l'exercice de l'apprentissage social par l'activité.

Le bailleur, Atlantique Habitations propriétaire d'une parcelle (réf cadastrale cv 100) située entre les bâtiments adressés, souhaite apporter son soutien aux CEMEA Pays de la Loire par la mise à disposition de cette parcelle (selon le plan joint en annexe) et par une participation aux frais de mise en œuvre d'un projet d'animation appelé « Terrain d'aventure ». La ville entend faire de même en finançant le projet.

Pour se faire, le bailleur social Atlantique Habitations met à disposition des CEMEA Pays de la Loire une parcelle de terrain située aux 1,2 et 3 allée du Trieux (anciennes adresses avant démolition), d'une surface totale de 1522 m². La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 2 : Projet

Il est proposé d'expérimenter cette action sur l'année 2021. Ce projet s'intégrera dans la vie existante du quartier. Il s'appuiera sur toutes les manifestations programmées dans l'année pour lesquelles interviennent déjà les partenaires internes à la Ville ainsi que les partenaires extérieurs, Atlantique Habitations, le centre socioculturel, l'Union des Habitants de Plaisance tels que :

- Jours de plantations dans 4 bacs existant sur le quartier – Printemps et automne.
- Fête des HLM en juin
- Fête de quartier organisée par le CSC en juin
- Animations Eté en juillet et août
- Fête de fin d'année en décembre

A travers cette action, les CEMEA poursuivent les objectifs suivants auprès des habitants :

- S'exprimer au sein d'un groupe, décider collectivement
- Suivre un projet, de l'idée à l'utilisation
- S'approprier son environnement proche
- Appréhender les outils de bricolage
- Construire ses propres espaces de jeu
- Développer sa motricité

ARTICLE 4 : Conditions d'utilisation du terrain du Trieux

Le terrain est mis à disposition des CEMEA Pays de la Loire par le bailleur pour lui permettre de réaliser le projet Terrain d'aventures. Les CEMEA Pays de la Loire s'engagent à utiliser le terrain dans les strictes limites du projet : construction de structures en bois et organisation de temps conviviaux à destination des habitants du quartier.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain par le bailleur, les CEMEA Pays de la Loire s'engagent à entretenir correctement le terrain, à le rendre propre et

Convention / mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : mise à disposition du terrain et soutien financier

2/4

L'association propose de développer sur le territoire de la friche dite du Trieux l'action **Terrain d'aventure**. Le terrain d'aventure se définit comme une aire d'activités polyvalentes et créatives en zone naturelle dans lesquelles les participants peuvent faire l'exercice de l'apprentissage social par l'activité.

Le bailleur, Atlantique Habitations propriétaire d'une parcelle (réf cadastrale) située entre les bâtiments adressés, souhaite apporter son soutien aux CEMEA Pays de la Loire par la mise à disposition de cette parcelle (selon le plan joint en annexe) et par une participation aux frais de mise en œuvre d'un projet d'animation appelé « Terrain d'aventure ». La ville entend faire de même en finançant le projet.

Pour se faire, le bailleur social Atlantique Habitations met à disposition des CEMEA Pays de la Loire une parcelle de terrain située....., d'une surface totale d'..... La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 2 : Projet

Il est proposé d'expérimenter cette action sur l'année 2021. Ce projet s'intégrera dans la vie existante du quartier. Il s'appuiera sur toutes les manifestations programmées dans l'année pour lesquelles interviennent déjà les partenaires internes à la Ville ainsi que les partenaires extérieurs, Atlantique Habitations, le centre socioculturel, l'Union des Habitants de Plaisance tels que :

- Jours de plantations dans 4 bacs existant sur le quartier – Printemps et automne.
- Fête des HLM en juin
- Fête de quartier organisée par le CSC en juin
- Animations Eté en juillet et août
- Fête de fin d'année en décembre

A travers cette action, les CEMEA poursuivent les objectifs suivants auprès des habitants :

- S'exprimer au sein d'un groupe, décider collectivement
- Suivre un projet, de l'idée à l'utilisation
- S'approprier son environnement proche
- Appréhender les outils de bricolage
- Construire ses propres espaces de jeu
- Développer sa motricité

ARTICLE 4 : Conditions d'utilisation du terrain du Trieux

Le terrain est mis à disposition des CEMEA Pays de la Loire par le bailleur pour lui permettre de réaliser le projet Terrain d'aventures. Les CEMEA Pays de la Loire s'engagent à utiliser le terrain dans les strictes limites du projet : construction de structures en bois et organisation de temps conviviaux à destination des habitants du quartier.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain par le bailleur, les CEMEA Pays de la Loire s'engagent à entretenir correctement le terrain, à le rendre propre et

Convention / mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : mise à disposition du terrain et soutien financier

dans son état d'origine. Tous les outils utilisés lors des horaires d'ouverture seront rangés et un inventaire sera réalisé à chaque rangement.

L'ouverture du Terrain d'Aventures est prévue du lundi au vendredi de 11h à 19h sauf le vendredi (fin à 21h) en période estivale. Les horaires seront adaptés pour les autres périodes.

Au regard de la configuration des lieux et de la proximité des bâtiments d'habitation, les CEMEA Pays de la Loire seront particulièrement vigilant à ce que les activités du Terrain d'Aventure ne troublent pas la jouissance paisible du voisinage. En cas de trouble de voisinage avéré lié aux activités engagées sur le Terrain d'Aventures, Atlantique Habitations en informera immédiatement les CEMEA Pays de la Loire. Ce dernier interviendra rapidement et mettra en place les actions nécessaires afin que le trouble cesse dans les meilleurs délais.

Au regard du contexte actuel d'épidémie de coronavirus, l'association devra prendre en compte l'ensemble des obligations sanitaires, pour chacun de ses représentant, afin d'en limiter la propagation et de faire respecter celle-ci pour le public accueilli

Article 3 : Coût et prise en charge de l'action :

Le budget pour cette action s'élève à 39 950 € pour la période d'avril à décembre 2021 répartis comme suit :

Charges de personnels	19 750 €
Achats	4 200 €
Autres services extérieurs (prise en charge personnel CSC)	11 850 €
Autres services extérieurs (communication/ frais de déplacements)	525 €
Charges indirectes	3625 €
Total	39 950 €

Les partenaires apporteront leur soutien à la mise œuvre du projet terrain d'aventure de la façon suivante :

- La ville d'Orvault à hauteur de 21 950 €
- Le bailleur Atlantique Habitations à hauteur de 10 000 €

Par ailleurs, la métropole, hors convention, s'engagera à hauteur de 8 000 € et l'Etat dans le cadre du contrat de Ville apportera une contribution financière à la Ville de 10 000 €.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 26 avril au 31 décembre 2021 sachant que l'ouverture du Terrain d'Aventure est prévue du 26 avril au 31 décembre. La présente convention vaut autorisation d'occupation du terrain concerné appartenant au bailleur. Elle est accordée sous réserve de dégradations ou d'actes de vandalisme répétés et/ou autres troubles en lien avec le Terrain d'Aventures.

ARTICLE 4 : Assurances

Convention / mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : mise à disposition du terrain et soutien financier

3/4

Les CEMEA Pays de la Loire est seul responsable au titre d'un quelconque dommage subi au sein du terrain. Les CEMEA Pays de la Loire déclare pour cela être couvert en responsabilité civile et devra en attester avant la signature de la convention.

ARTICLE 5 : Dispositions diverses

La présente convention est conclue intuitu personae et les CEMEA Pays de la Loire reconnaissent qu'il leur est interdit de mettre à disposition le terrain au profit d'un tiers quel qu'il soit, quelles que soient les conditions de mise à disposition.

ARTICLE 6 : Litiges

Tout litige à la présente convention devra être discuté entre les parties dans les plus brefs délais, afin de pouvoir régler les soucis éventuels au plus vite.

ARTICLE 7 : Evaluation du projet

Les CEMEA Pays de la Loire s'engagent à réaliser une évaluation du projet tant quantitative, que qualitative et financière du projet et de le communiquer auprès de l'ensemble des parties concernées par cette convention.

Fait le xx/xx/2021, à Orvault, en trois exemplaires originaux.

Pour la commune d'Orvault

Pour Atlantique Habitations

Le Maire
Jean-Sébastien GUITTON

Le Directeur Général
Vincent BIRAUD

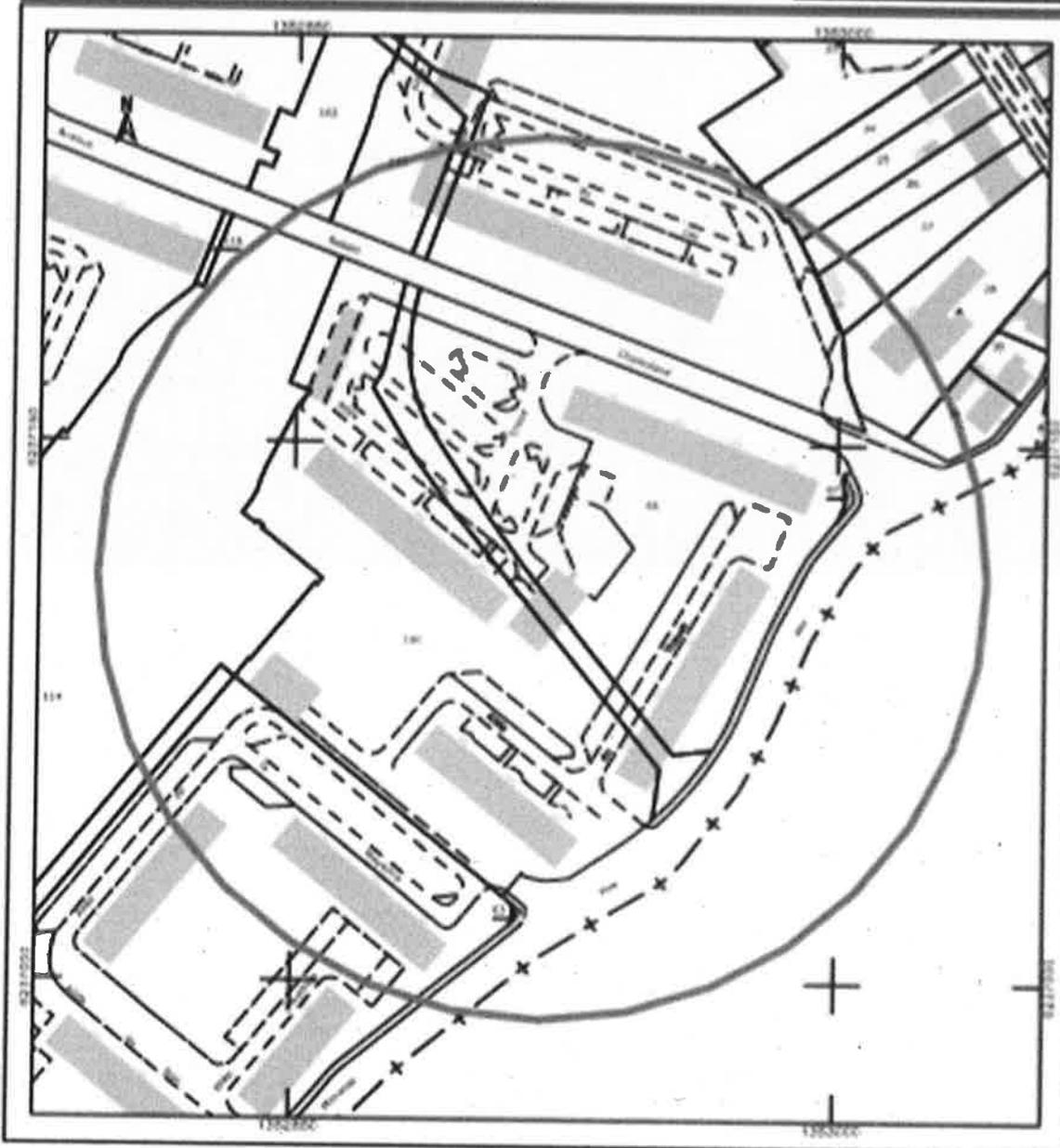
Pour l'association CEMEA

Le Directeur Régional
Régis BALRY

Convention / mise en place d'un Terrain d'Aventure sur « la friche du Trieux » : mise à disposition du terrain et soutien financier

4/4

Département : LAURE ATLANTIQUE Commune : COVADAN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION	Ce plan a été établi sur cet extrait de plan par le service des impôts locaux de la PFI de Tréguier et de la Direction Cadastre de SAINTES à rue de Général Biquart 44130 SAINTES Cedex 3 Tél. 02 51 52 25 45 Fax 02 51 52 25 46 www.impots.gouv.fr
Section : CV Fiche : 000 CV 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'insertion : 1/1000 Date (d'origine) : 09/12/2011 (Commune de Prieux)		Cet extrait de plan peut être obtenu par : cadastre.gouv.fr



PROPOSITION DU POSITIONNEMENT DU TERRAIN
D'AVENTURE SUR UNE SURFACE DE 1522 M² SUR LA
PARCELLE CV-1009

